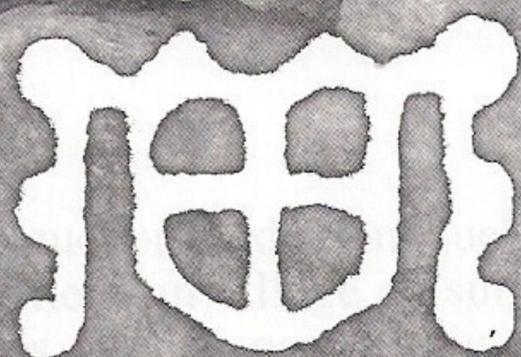


SUPPLÉMENT À LA REVUE DE LA

Société des
Amis du
VIEUX



TOULON
et sa Région

NOTES SUR QUELQUES TOURS SEIGNEURIALES

par Christian Fontaine

n° 131 - année 2009

SIÈGE SOCIAL : 69, COURS LAFAYETTE - 83000 TOULON

TÉLÉPHONE : 04 94 62 11 07

C.C.P. Marseille 337-63 N

Fondée en 1912

Reconnue d'utilité publique par décret du 7 janvier 1921

TOUR DU REVEST-LES-EAUX (83)

Cette tour est située dans l'ancien castrum. De plan carré (8 m de côté hors œuvre) aux murs épais de 1,95 m, elle se dresse à une hauteur de 12 m (les anciens seigneurs auraient arasée la partie haute).

Le rez-de-chaussée aveugle de 4,15 m de côté était couvert d'une voûte en berceau plein cintre qui a été partiellement détruite en 1865 pour laisser descendre les poids de l'horloge qui venait d'être installée. Cette voûte repose sur des cordons de section carrée (0,13 m de côté) qui courent le long des murs est et ouest à 3,50 m du sol. La hauteur totale de cette pièce est de 5,55 m. Il ne reste aucun vestige de la trappe qui permettait d'accéder au niveau supérieur.

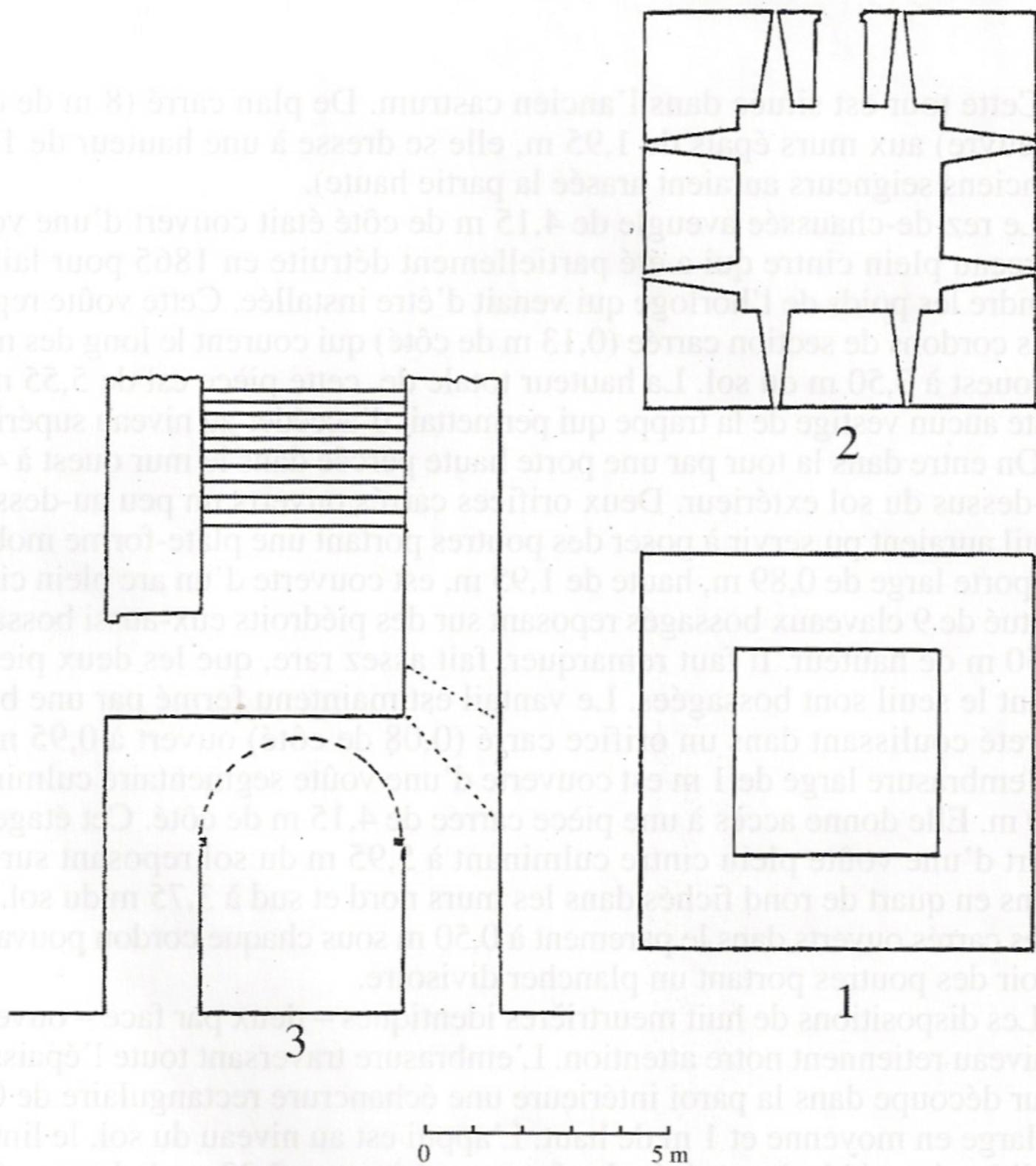
On entre dans la tour par une porte haute percée dans le mur ouest à 4,70 m au-dessus du sol extérieur. Deux orifices carrés ouverts un peu au-dessous du seuil auraient pu servir à poser des poutres portant une plate-forme mobile. Cette porte large de 0,89 m, haute de 1,95 m, est couverte d'un arc plein cintre constitué de 9 claveaux bossagés reposant sur des piédroits eux-aussi bossagés de 1,50 m de hauteur. Il faut remarquer, fait assez rare, que les deux pierres formant le seuil sont bossagées. Le vantail est maintenu fermé par une barre de sûreté coulissant dans un orifice carré (0,08 de côté) ouvert à 0,95 m du sol. L'embrasure large de 1 m est couverte d'une voûte segmentaire culminant à 2,20 m. Elle donne accès à une pièce carrée de 4,15 m de côté. Cet étage est couvert d'une voûte plein cintre culminant à 5,95 m du sol reposant sur des cordons en quart de rond fichés dans les murs nord et sud à 3,75 m du sol. Six orifices carrés ouverts dans le parement à 0,50 m sous chaque cordon pouvaient recevoir des poutres portant un plancher divisoire.

Les dispositions de huit meurtrières identiques – deux par face – ouvertes à ce niveau retiennent notre attention. L'embrasure traversant toute l'épaisseur du mur découpe dans la paroi intérieure une échancrure rectangulaire de 0,65 m de large en moyenne et 1 m de haut. L'appui est au niveau du sol, le linteau monolithe, les piédroits assisés. La fente extérieure a 2,33 m de haut et 0,06 de large. Son encadrement est délimité par des pierres en bossage. On découvre ainsi l'extérieur sous un angle de 18°. La partie supérieure de l'embrasure est constituée de dalles disposées sans ressaut dans le même alignement. Le plan

bas du boyau gagne le pied de la rainure suivant un angle de 50° par rapport à l'horizontale assurant ainsi la vue du sol extérieur au pied de la tour. Le médiocre écartement des montants et le peu de hauteur de l'embrasure ne permettent pas d'engager l'arme. La visée devait s'effectuer à plus de 2 m de la sortie. Ces dispositions qui excluent le tir horizontal semblent avoir été calculées pour obtenir une plongée permettant de réduire l'angle mort jusqu'à environ 2 m du pied de la tour mais avec un champ de tir limité. Une défense verticale depuis le sommet de la tour était donc nécessaire.

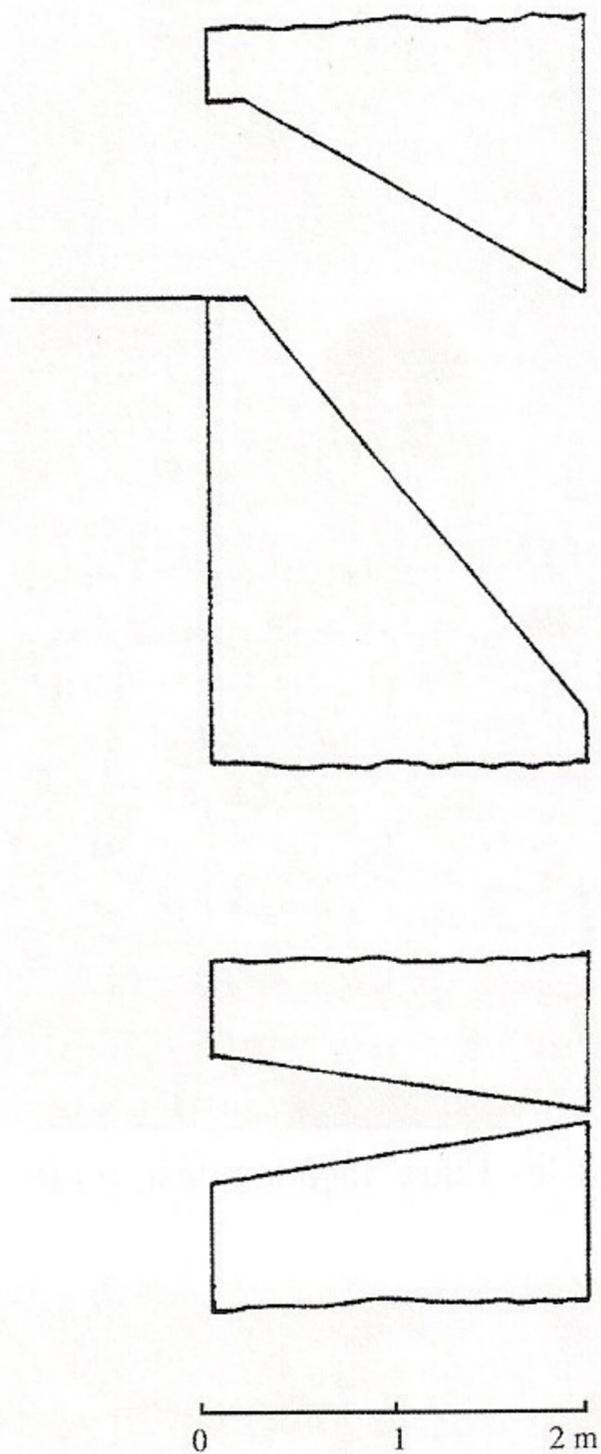
Du premier étage on accède actuellement à une plate-forme aménagée en 1865.

Cette tour présente un appareil de moellons taillés au marteau liés avec des joints assez épais. Les chaînes harpées, l'encadrement de la porte haute et les fentes extérieures des archères sont montés avec des pierres bossagées. Un soin particulier a été apporté à la taille et à l'assemblage des pierres des embrasures intérieures et de la voûte du premier étage.

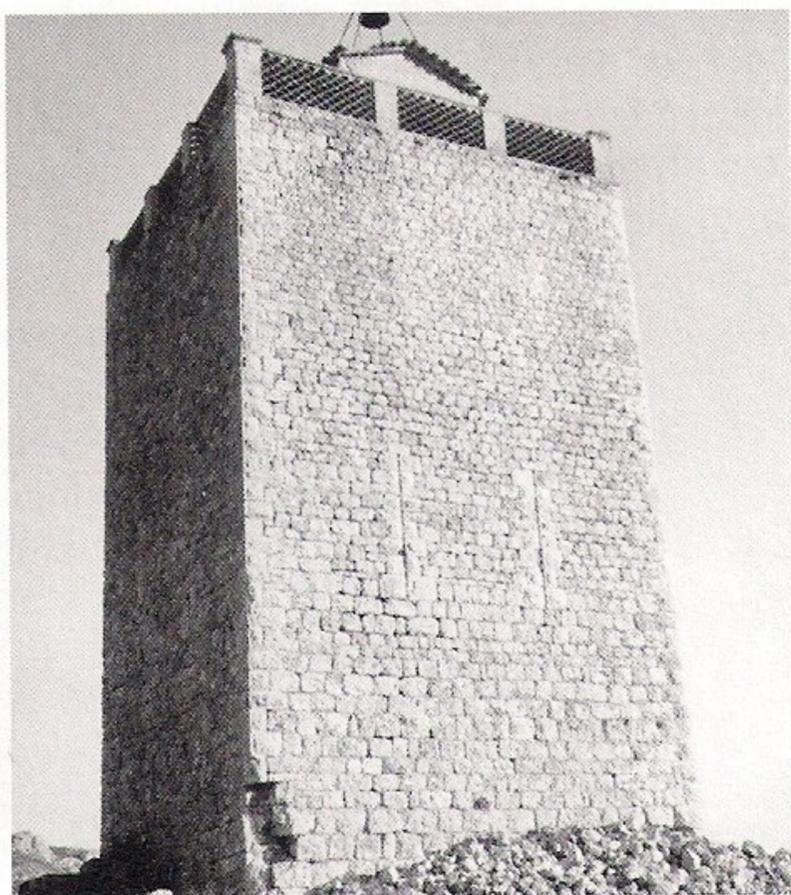


1 - Rez-de-chaussée
 2 - Premier étage
 3 - Coupe ouest-est

TOUR DU REVEST-LES-EAUX



Archère



Le Revest-les Eaux, façade sud



Le Revest-les-Eaux, façade ouest, porte



Archère